



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

L'Office français de la biodiversité aux côtés des collectivités

DOSSIER DE PRESSE
SALON DES MAIRES ET DES
COLLECTIVITÉS LOCALES
22 AU 24 NOVEMBRE 2022



À l'heure où la biodiversité connaît une érosion sans précédent, la mobilisation des territoires est un jalon essentiel dans la reconquête du vivant. L'Office français de la biodiversité (OFB) propose un panel d'outils et de solutions adaptés aux collectivités pour agir en faveur de la biodiversité et dans l'intérêt des citoyens.

Faire face aux inondations, lutter contre les îlots de chaleur, penser son aménagement pour préserver son patrimoine naturel, favoriser le tourisme durable et le bien-être de la population... Si la mobilisation des territoires est primordiale dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité, elle se révèle être aussi une opportunité permettant d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, de prévenir les risques environnementaux voire de développer une attractivité économique locale.

Mais face à l'urgence de la situation, il n'est pas toujours simple pour les acteurs publics locaux de savoir par où commencer. L'OFB accompagne les collectivités volontaires pour faire l'inventaire et la cartographie des enjeux spécifiques à leurs territoires, les aider à valoriser leurs engagements, leur fournir de nombreuses ressources utiles au financement et à la mise en œuvre d'actions bénéfiques à la biodiversité.

À l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales, l'Office français de la biodiversité entend favoriser la prise de conscience des élus et techniciens des collectivités quant à leur rôle essentiel dans la préservation et la restauration de la biodiversité. Il leur présentera les outils et programmes facilitant le passage à l'action. Fort de témoignages et d'expériences positives, l'OFB exposera également des exemples de solutions locales et fonctionnelles qui, appliquées à l'ensemble des territoires, contribueraient fortement à lutter contre les cinq facteurs de pression sur la biodiversité.

Sommaire

- 4 **L'Office français de la biodiversité accompagne les collectivités**
- 6 **Les enjeux biodiversité et territoires**
- 8 **Cartographier les enjeux de son territoire**
- 10 **S'adapter aux changements climatiques**
- 12 **Aménager en permettant la circulation des espèces**
- 14 **Diminuer la pollution lumineuse**
- 15 **Préserver la qualité de la ressource en eau**
- 17 **Passer à l'action**



Crédit photo : © Arnaud Bouissou - Terra

L'Office français de la biodiversité accompagne les collectivités

L'Office français de la biodiversité travaille étroitement avec les acteurs des territoires, notamment les communes et intercommunalités de métropole et des Outre-mer. Son action à l'échelle nationale se décline et est mise en œuvre de façon opérationnelle au niveau local via ses directions régionales.

Parmi ses actions directes auprès des collectivités, l'OFB pilote des programmes ou des dispositifs tels que l'Atlas de la biodiversité communale et intercommunale (ABC), les Aires éducatives ou encore les Territoires engagés pour la nature (TEN). Il assure par ailleurs la séquence Eviter Réduire Compenser.

Les acteurs des territoires peuvent également puiser dans de nombreuses ressources mises à disposition par l'OFB : données des Observatoires (Observatoire national de la biodiversité, SISPEA...), guides techniques,

vidéos et événements proposés par les neuf Centres de ressources (Captages, Cours d'eau, Espèces exotiques envahissantes, Génie écologique, Natura 2000, Te Me Um, Trame verte et bleue et Zones humides) ou encore des formations et webinaires dédiés aux élus et techniciens des collectivités territoriales.

L'Office français de la biodiversité met un point d'orgue au dialogue et aux partenariats avec les têtes de réseau, élus ou agents, et partenaires des territoires pour des actions concertées et cohérentes. L'OFB anime, par ailleurs, des réseaux tels que les Agences régionales de la biodiversité, les collectifs Agir en région pour la biodiversité ou encore la Conférence des Aires protégées.

Enfin, pour prévenir et réprimer les atteintes à l'environnement, près de 1 700 inspecteurs de l'environnement de l'OFB apportent leur expertise technique, surveillent le territoire, sensibilisent les usagers, recherchent et constatent les infractions, et interviennent contre le braconnage dans toute la France.

L'OFB présent au Salon des maires et des collectivités locales

Pour la troisième année consécutive, l'Office français de la biodiversité (OFB) vient à la rencontre des acteurs des territoires en participant au Salon des maires et des collectivités locales. Pour cette édition 2022, l'OFB accueille les visiteurs sur son stand où une fresque illustrée présente différents programmes et actions. Des inspecteurs de l'environnement sont présents sur les trois jours pour répondre à toutes les questions des participants. Des experts de l'OFB prendront également la parole aux côtés de collectivités venues témoigner à l'occasion de conférences.

MARDI 22 NOVEMBRE :

13H15-13H45 : Risques littoraux, adaptation au changement climatique et préservation de la biodiversité : des solutions mises en œuvre par les territoires

Lab' Territoires Résilient Littoral

Avec les Solutions d'adaptation fondées sur la nature (Safn), les collectivités peuvent mener à bien leurs projets d'adaptation au changement climatique tout en ayant un impact positif sur le vivant. Plusieurs communes viennent partager leurs expériences.

Animé par Mathilde LOURY, Coordinatrice du Projet Life ARTISAN à l'Office français de la biodiversité.

15H30 – 16H : Inondations : agir avec la biodiversité !

Conférence Village de l'écologie, de l'énergie et des territoires

Quelles sont les actions qui contribuent à la résilience des territoires face au changement climatique tout en favorisant la biodiversité ? Des collectivités témoignent de leurs pratiques pour atténuer les risques d'inondation.

Un événement COMETE, la COMMunauté Ecologie et Territoires en partenariat avec l'Office français de la biodiversité.

MERCREDI 23 NOVEMBRE :

11H30 – 13H30 : Signature de la charte Territoires bios Pilote

Avec la Fédération nationale de l'agriculture biologique.

14H- 14H30 : Territoires engagés pour la nature, territoires résilients ! Des élus témoignent de leurs actions

Lab' Territoires Résilient Urbanité

Que signifie être résilient face aux effets du changement climatique ? Des collectivités reconnues « Territoires engagés pour la nature » viennent témoigner de leurs démarches et actions fondées sur la nature.

Animé par Gabrielle Huart, animatrice Solutions d'adaptation fondées sur la nature - projet Life ARTISAN à l'Agence régionale de biodiversité Île-de-France.



Crédit photo : © G. Pergent - EcEL

Les enjeux biodiversité et territoires

L'évaluation mondiale réalisée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) décrit une crise de la biodiversité sans précédent avec près d'1 million d'espèces menacées d'extinction.

Elle identifie **5 facteurs d'érosion de la biodiversité** :

LE CHANGEMENT D'USAGE DES TERRES ET DES MERS

En France, **600 000 ha** de sols ont disparu sous le béton entre 2006 et 2015, soit l'équivalent du département de la Seine-et-Marne. 462 000 km de routes et d'autoroutes ainsi que 30 000 km de voies ferrées entravent par ailleurs le cycle de vie des espèces.

LA SUREXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

En France, **40%** des stocks de pêche qui font l'objet d'une évaluation, s'avèrent ne pas être exploités de façon durable.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La température moyenne observée localement près du massif du Mont-Blanc a augmenté de **4°C** entre les années 1950 et 2000.

LES POLLUTIONS

68 500 tonnes de pesticides ont été achetés pour être épandus sur les sols français en 2016.

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

49 espèces exotiques envahissantes ont été repérées sur le territoire français.

Les auteurs du rapport de l'IPBES, comme ceux du GIEC pour le climat, appellent à engager rapidement des « changements transformateurs », c'est-à-dire des changements en profondeur de nos modes de vie, de consommation et de production afin de rejoindre une trajectoire de préservation et de restauration du tissu vivant de la planète.

Ces changements nécessitent une mobilisation de l'ensemble de la société. Au premier rang des acteurs qui peuvent jouer un rôle significatif : **les collectivités. Celles-ci possèdent une marge de manœuvre importante pour intégrer la biodiversité dans leurs politiques publiques, fédérer les acteurs régionaux et mobiliser à leurs côtés la population de leur territoire.**

Par ailleurs, la santé et le bien-être de leurs citoyens dépendent pleinement, directement ou indirectement, d'une biodiversité en bon état. L'intérêt pour les collectivités de prendre en compte la biodiversité dans leurs projets politiques et programmes d'actions est donc important à plusieurs titres :

- **La biodiversité en ville est une source d'amélioration du cadre de vie et du bien-être des habitants :** la présence de végétation a un effet tranquillisant, la création de zones à faibles émissions permet d'améliorer la qualité de l'air, la présence d'espaces verts renforce la cohésion sociale et la création d'îlots de fraîcheur permet de lutter contre le réchauffement climatique.

86 %

DES FRANÇAIS ESTIMENT QU'IL EST ENCORE TEMPS D'AGIR POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ**

** Sondage IFOP réalisé en mai 2018 pour l'Agence française pour la biodiversité

- **La biodiversité est une opportunité pour un tourisme durable :** la demande croissante de tourisme de nature est une source d'opportunité pour l'économie d'un territoire (+20 % de part de marché annuelle du tourisme responsable en France). Un équilibre est toutefois nécessaire pour éviter la surfréquentation qui viendrait détériorer ces mêmes espaces naturels plébiscités par les touristes (30 % des séjours touristiques en France correspondent à du tourisme rural et 16 millions de français pratiquent la randonnée).
- **La préservation de la biodiversité permet d'optimiser les dépenses des collectivités locales :** les infrastructures vertes pour la gestion des eaux pluviales nécessitent 3,5 fois moins d'investissements que les infrastructures grises. L'extinction de l'éclairage public la nuit représente une réduction de 35 % des dépenses d'électricité. Une agriculture sans pesticides permettrait d'éviter entre 400 et 800 millions d'euros par an de traitement des eaux en France. Enfin, les dommages liés aux inondations coûtent 665 millions d'euros par an.

Si aujourd'hui les collectivités se saisissent du sujet, seule une mobilisation plus large permettra d'être à la hauteur des enjeux. Pour faciliter le passage à l'action, l'Office français de la biodiversité multiplie ses outils et ressources.



Crédit photo : © Séverine Bigno

Cartographier les enjeux de son territoire

Mieux connaître son territoire pour agir efficacement, c'est ce que permettent les Atlas de la biodiversité communale et intercommunale (ABC), outil phare en faveur de la biodiversité.

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale ou intercommunale (ABC) est une première étape dans la prise en compte de la biodiversité de son territoire. Il permet en effet un inventaire des espèces et espaces mais également d'établir une cartographie des enjeux de biodiversité qui pourra guider l'action de la collectivité.

UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE, INITIÉE AU NIVEAU COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL

Pour les communes et intercommunalités qui mettent en œuvre un Atlas de la biodiversité communale cela leur permettra de :

- **mieux connaître la biodiversité** : la réalisation d'un ABC permet d'acquérir une information naturaliste complète et synthétique de la biodiversité à l'échelle du territoire, notamment par la production de cartographies.

- **sensibiliser et mobiliser** : en favorisant la compréhension et l'appropriation des enjeux de la biodiversité propres au territoire des élus, acteurs locaux et des habitants, l'ABC est un moyen de sensibilisation, de mobilisation et d'implication de l'ensemble des citoyens.
- **faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les politiques locales** : l'ABC constitue une aide à la décision lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales, notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (documents de planification).

DES PROJETS D'ABC FINANCÉS PAR L'OFB

Chaque année depuis 2017, l'Office français de la biodiversité soutient financièrement les communes et intercommunalités pour la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale en publiant un **appel à projets dédié**. 385 projets d'ABC ont été menés ou sont en cours de réalisation. Ils concernent près de 2 800 communes métropolitaines et ultramarines.

Les Atlas de la biodiversité communale / Juin 2022

SOUTENU PAR L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

2796
COMMUNES

LES ABC
2017-2022

385
PROJETS

Nombre de communes



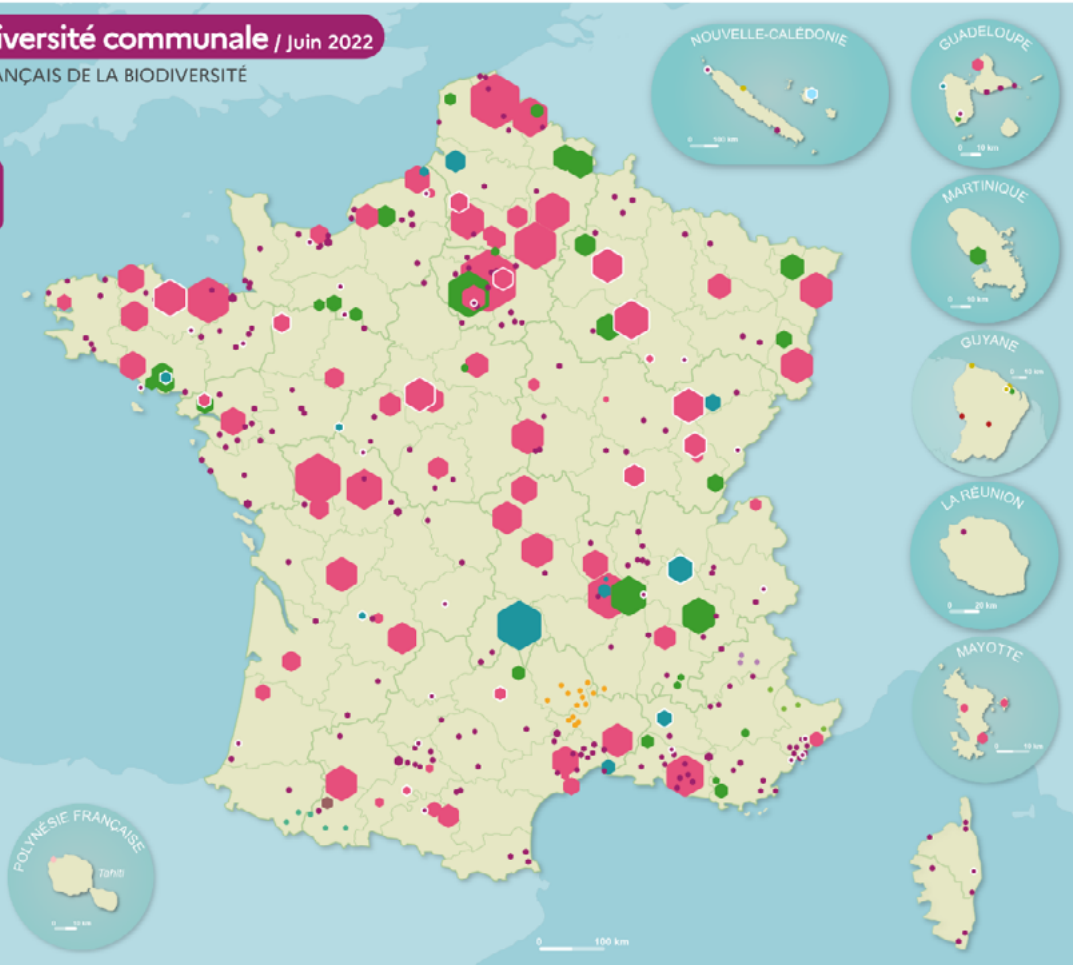
Lauréats des ABC 2017-2021

- 7 Département
- 1 Service des collectivités territoriales (Outre-mer)
- 70 Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)
- 4 Association
- 12 Syndicat mixte
- 32 Parc naturel régional (PNR)
- 2 Parc national (PNF)
- 123 Commune

En partenariat avec les Parcs nationaux

- 2 Parc Amazonien de Guyane
- 15 PN des Cévennes
- 3 PN des Ecrins
- 7 PN du Mercantour
- 5 PN des Pyrénées
- 7 PN de la Vanoise

Source : Office français de la biodiversité
Fonds cartographiques : OFB, IGN
Réalisation : Olivier Debuf
© OFB, 2022





Crédit photo : © Héléne Mahéo - OFB

S'adapter aux changements climatiques

L'adaptation des territoires aux changements climatiques nécessite la mise en place d'actions, qui, si elles sont mal choisies, pourraient nuire à long terme à leur résilience. Avec les Solutions d'adaptation fondées sur la nature (Safn), les collectivités peuvent mener à bien leurs projets tout en ayant un impact positif sur le vivant.

Les Solutions d'adaptation fondées sur la nature ont été définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme étant les « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ». Préserver ou restaurer les écosystèmes contribue à accroître la résilience des territoires face aux changements climatiques.

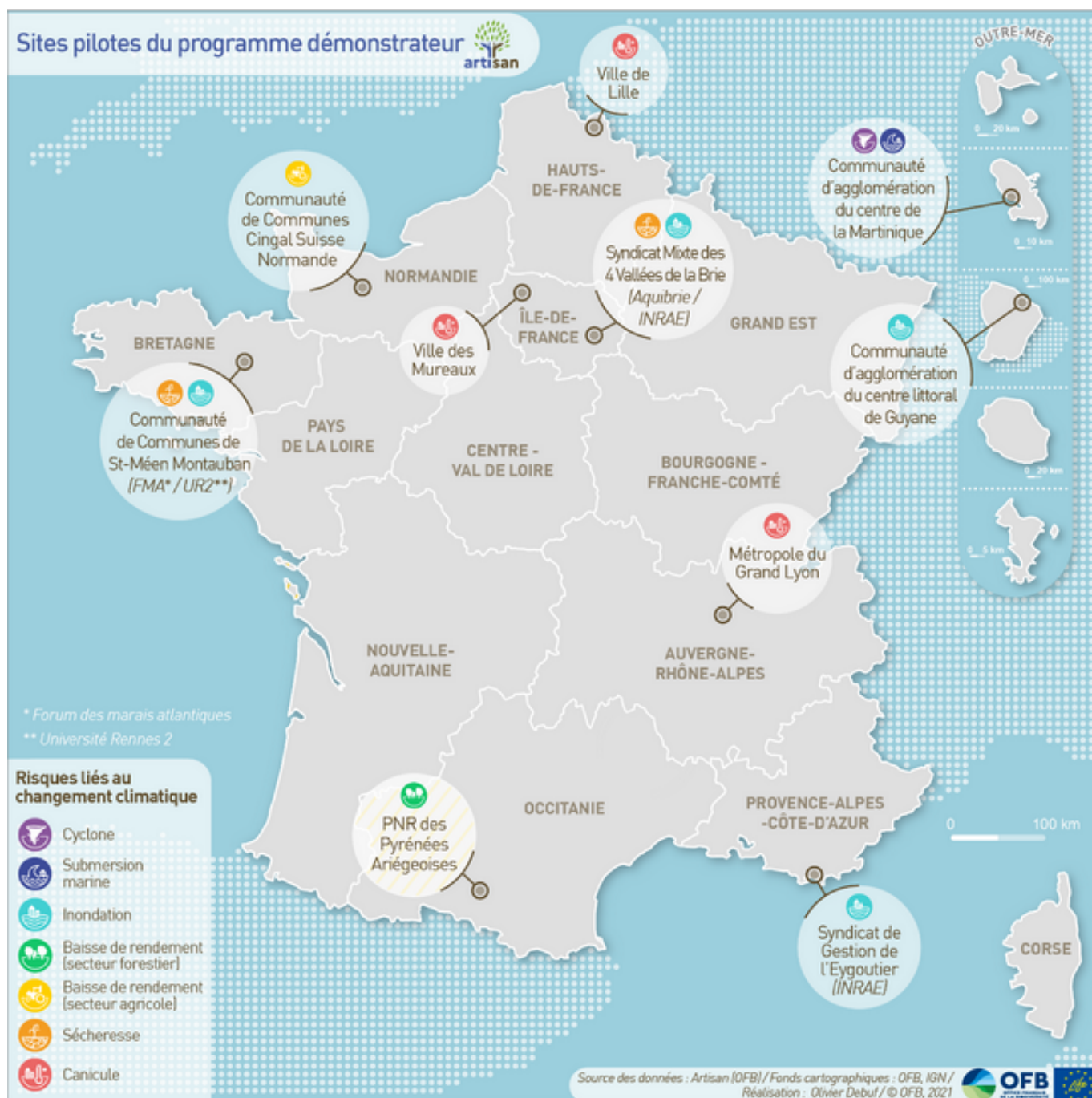
Par exemple, la restauration de certains milieux naturels comme les mangroves dans les territoires ultramarins permet de recréer une protection naturelle contre de nombreux aléas climatiques (risques de submersion marine, cyclones, etc.) et ainsi de mieux protéger les habitants des territoires alentours.

L'OFB, PILOTE DU PROJET LIFE INTÉGRÉ ARTISAN

Afin de décloisonner les enjeux liés aux changements climatiques et à la biodiversité, valoriser le potentiel des SafN et permettre la création d'un cadre propice à leur déploiement, l'OFB a signé une convention de financement avec l'Union européenne et le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour la mise en œuvre du projet Life intégré ARTISAN (Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature).

Doté d'un budget total de 16,7 millions d'euros sur une durée de 8 ans (2020-2027), le projet Life ARTISAN s'appuie sur 28 bénéficiaires, dont l'OFB, qui mettent en œuvre près d'une centaine d'actions. Pour favoriser la démultiplication des SafN aux échelles locale, régionale, nationale et européenne, plusieurs dispositifs sont prévus, notamment à destination des collectivités territoriales.

Au niveau local, 10 sites pilotes répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin (cf. carte ci-dessous) mettent en place des projets qui constituent autant d'exemples de SafN qui peuvent être mises en œuvre dans les territoires. Les collectivités peuvent également s'inspirer des initiatives des six lauréats de la 1ère édition des Trophées de l'adaptation au changement climatique et prochainement, de 80 fiches de retours d'expérience en cours de rédaction par la CDC (Caisse des dépôts et consignations) Biodiversité et le Comité français de l'UICN.





Crédit photo : © Séverine Bigno

Aménager en permettant la circulation des espèces

Au croisement entre protection de l'environnement et aménagement du territoire, la Trame verte et bleue (TVB) a vocation à préserver et remettre en bon état les continuités écologiques aquatiques et terrestres.

L'urbanisation, la construction d'infrastructures comme les routes, les voies ferrées et les barrages, ou encore l'agriculture intensive réduisent la surface des espaces naturels et les fragmentent, limitant ainsi les possibilités de déplacement des espèces.

Or, pour se reproduire, se nourrir, se reposer ou pour migrer, les espèces animales et végétales ont besoin de se déplacer. Cela permet également aux espèces d'adapter peu à peu leur répartition géographique au changement climatique en atteignant des lieux où les conditions de vie – température ou pluviométrie par exemple – sont plus favorables à leur développement.

Pour répondre à cette problématique, une politique de préservation de la biodiversité visant à maintenir et à remettre en bon état les continuités écologiques dans les territoires a été mise en place : la Trame verte et bleue (TVB). Elle vise à freiner l'érosion de la biodiversité résultant de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces.

La partie « verte » correspond aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et la composante « bleue » fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, zones humides, estuaires...). Mais la TVB englobe d'autres types de trames écologiques, comme la Trame noire qui s'est fortement déployée en France ces dernières années autour de la question de la fragmentation des habitats naturels par la lumière artificielle, ou d'autres sujets émergents comme la Trame brune pour les sols ou la Trame blanche en lien avec la pollution sonore.

COMMENT METTRE EN PLACE UNE TRAME VERTE ET BLEUE SUR SON TERRITOIRE ?

Il est de la responsabilité des collectivités territoriales, communes ou intercommunalités, de définir leur Trame verte et bleue et de mettre en place des actions pour la préserver et la restaurer. Cette réflexion est généralement menée dans le cadre des Plans locaux d'urbanisme (PLU) qui définissent les règles d'occupation des différentes parties du territoire : tissu urbain, zones à urbaniser, zones agricoles et naturelles.

Ces PLU sont tenus de répondre aux objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques. Cela nécessite donc d'élaborer son schéma Trame verte et bleue local, en déclinaison des schémas réalisés par les régions. Ce schéma consiste à identifier et à cartographier les différents réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Puis, en fonction de la situation, ces espaces seront protégés dans les PLU en interdisant par exemple toute construction.

L'OFB, acteur majeur de la Trame verte et bleue

Pour accompagner la politique Trame verte et bleue et pour démultiplier la mise en œuvre d'actions sur le terrain, l'OFB anime le centre de ressources Trame verte et bleue. Il organise des moments d'échanges et produit des outils tels que des publications scientifiques et techniques ou la synthèse de retours d'expériences menées sur le terrain.





Crédit photo : © Philippe Massit OFB

Diminuer la pollution lumineuse

La fragmentation des habitats ne concerne pas uniquement les espèces diurnes. Les éclairages artificiels durant la nuit causent également de nombreuses perturbations à la faune et à la flore nocturne.

Si la pollution lumineuse et ses effets sont encore peu connus et intégrés dans les politiques publiques, il est prouvé qu'elle impacte la biodiversité. Par exemple, les oiseaux et les insectes nocturnes se localisent et s'orientent en fonction des étoiles ou de la lune. Ils sont attirés par les sources lumineuses artificielles et perdent leurs repères. Au contraire, d'autres espèces comme les chauves-souris fuient la lumière, et ces installations constituent pour elles des barrières quasiment infranchissables qui fragmentent leur habitat. La présence de lumière artificielle perturbe également le cycle de vie des êtres vivants et a notamment un effet sur la saisonnalité des végétaux.

Pour lutter contre ces effets, la démarche de Trame noire a été mise en place avec pour objectif de préserver ou restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne. Elle vise à obtenir un réseau d'espaces naturels pour lesquels le niveau d'obscurité est suffisant pour la biodiversité nocturne.

LES CITADINS PRÊTS À RENONCER AU CONFORT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis plusieurs années en France, des territoires ont commencé à identifier leur Trame noire. Par exemple,

le Parc national des Pyrénées œuvre depuis 2015 pour mieux connaître et limiter l'impact de la lumière artificielle sur la biodiversité du site. Une modélisation précise de la qualité du ciel étoilé a permis de visualiser les points de conflits vis-à-vis des espaces naturels et d'identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors peu ou pas impactés par la pollution lumineuse.

Des exemples existent également dans les grandes villes françaises comme la métropole de Lille. Un projet de recherche a été mené pour évaluer et identifier des pistes d'amélioration de la connectivité écologique nocturne en réduisant l'éclairage. En complément, une étude sociologique de la perception de la Trame noire a été menée auprès des habitants et montre que les citoyens se disent prêts à renoncer au confort que leur octroie l'éclairage public pour protéger les espèces impactées par la lumière artificielle.

Un guide publié par l'OFB

Pour encourager le développement de la Trame noire en France, l'Office français de la biodiversité a publié un document intitulé « Trame noire, méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en œuvre ». Ce guide propose des définitions, des méthodes et des outils concrets illustrés de nombreux retours d'expérience pour accompagner ces réflexions dans les territoires afin qu'ils s'engagent en faveur de la nature.



Crédit photo : © Phillibert Soufflot OFB

Préserver la qualité de la ressource en eau

La ressource en eau manquera dans les prochaines décennies. Face à l'urgence de la situation, il est essentiel que les collectivités développent aux côtés du monde agricole des projets structurants pour préserver la qualité de l'eau potable.

Les pollutions sont un des facteurs expliquant le déclin de la biodiversité. Selon le rapport de l'IPBES, seules 29% des exploitations agricoles mettent en œuvre des pratiques de production agricole durable dans le monde entier (représentant 9 % de toutes les terres agricoles...). Des changements transformateurs sont donc nécessaires par tous les acteurs du système alimentaire : producteurs, consommateurs, entreprises mais aussi collectivités.

Pour l'OFB, relever les défis liés à la préservation des ressources en eau, tant en quantité qu'en qualité, tout en veillant à la préservation de la biodiversité est un challenge du quotidien et tous les services sont concernés. Ainsi, l'Office conduit un programme de recherche et développement relatif aux territoires

agricoles dans lequel les aires d'alimentation de captages (AAC) sont clairement identifiées. Il soutient des expérimentations agroécologiques, à travers notamment le plan Ecophyto II+ et le programme Agrifaune. Les directions régionales et les services départementaux sont également pleinement mobilisés sur ces sujets, en lien avec les acteurs locaux.

Avec la décentralisation, les collectivités disposent aujourd'hui de nombreuses compétences leur permettant d'innover et de composer avec un grand nombre d'enjeux : sociétaux, économiques et environnementaux. Elles peuvent, par exemple, permettre l'accès à une nourriture de qualité dans la restauration collective, maintenir un prix de l'eau abordable, créer de nouveaux secteurs d'activités écoresponsables, etc.

Elles sont donc, au côté du monde agricole, les piliers de la politique nationale de reconquête de la qualité des sources d'eau utilisées pour l'alimentation en eau potable des villes et campagnes, politique qui contribue aussi à la préservation de la biodiversité par la mobilisation de techniques agroécologiques.

LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES : DES ZONES DE PROTECTION DE L'EAU POTABLE

Les aires d'alimentation de captages représentent la zone de protection de la ressource en eau autour des ouvrages de prélèvement qui exploitent l'eau superficielle (rivière, lac) ou souterraine (nappe phréatique) pour les besoins en eau potable.

Ces périmètres de protection, rendus obligatoires par la loi sur l'eau de 1992, visent à assurer la protection de la ressource en eau, vis-à-vis des pollutions de nature à rendre l'eau impropre à la consommation. Ils concernent principalement les pollutions ponctuelles et accidentelles.

De nombreuses démarches de préservation de la qualité de l'eau sont ainsi menées sur ces zones à fort enjeu. Dans plus de 80 % des cas, elles sont initiées par les élus locaux et associent les agriculteurs et les acteurs des filières sur des projets ambitieux en termes de réduction des pressions polluantes. Elles bénéficient, par ailleurs, d'aides de l'Etat et de l'Union européenne (Agences de l'eau, programme Ecophyto, plan de relance, projet national pour l'alimentation, etc.).

Un centre de ressources pour essayer

En partenariat avec l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) et AgroParisTech, l'Office français de la biodiversité pilote le Centre de ressources "Captages".

Ce dispositif vise à améliorer les démarches locales et favoriser les initiatives pour la qualité de l'eau au sein des zones de protection des captages mais aussi, au-delà, dans tous les territoires avec des enjeux liés à l'eau.

Pour cela, le centre de ressources Captages anime un réseau d'acteurs, assure un accompagnement technique, produit et met à disposition des ressources (informations, méthodes et outils techniques et scientifiques, retours d'expériences, etc.).



Crédit photo : © Thomas Schwab - OFB

Passer à l'action

Face à la multiplicité des initiatives possibles, il est essentiel pour les collectivités de définir des plans d'actions cohérents, réalistes et concrets. L'initiative « Territoires engagés pour la nature » (TEN) offre aux collectivités un cadre méthodologique structurant.

Le programme Territoires engagés pour la nature s'adresse en priorité aux intercommunalités (communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles) et/ou aux communes (villes et villages) qu'elles soient rurales ou urbaines, métropolitaines ou ultramarines, débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

434
Territoires
engagés
pour la nature



LE RÔLE D'UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE

Les collectivités qui rejoignent les TEN s'engagent à intégrer la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.) et à mobiliser les acteurs d'un territoire en proposant des projets en partenariat avec, entre autres, des associations et des acteurs économiques.

Les collectivités peuvent proposer également des actions directes en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées. Par exemple, la fauche tardive en bord de route, la mise en place de critères environnementaux dans les achats publics ou encore d'un objectif zéro phyto pour les espaces verts vont permettre de diminuer les impacts de différents types de pollutions et ainsi favoriser le développement de la faune et de la flore nécessaire à la survie des écosystèmes.

Enfin, elles ont pour mission de sensibiliser et d'inspirer les citoyens et les acteurs locaux aux dangers qui pèsent sur la biodiversité, en partageant avec eux des priorités claires et des bonnes pratiques.

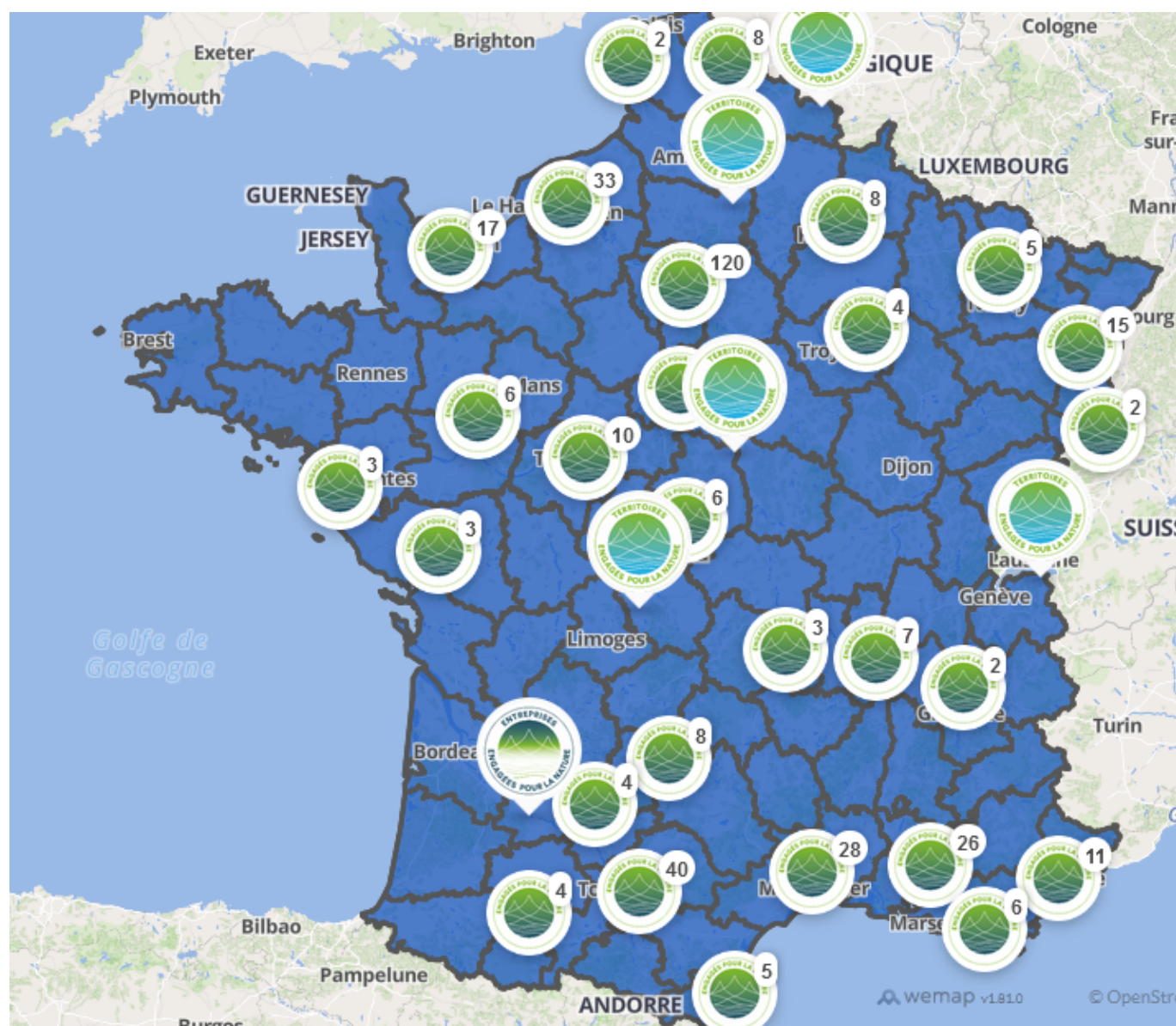
LA RECONNAISSANCE TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

Cette reconnaissance apporte à la collectivité un accompagnement par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux. Elle lui permet également un renforcement des connaissances et des compétences sur la biodiversité via notamment un accès à des données nationales et régionales ainsi que des formations.

Les collectivités reconnues TEN profitent également d'une visibilité, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale

sur l'initiative « Engagés pour la nature ». Certaines reçoivent des prix et sont régulièrement valorisées lors d'évènements nationaux et internationaux (Capitale française de la biodiversité, Salon des maires et des collectivités locales, Congrès mondial de la nature, etc.).

Enfin, un accès au « club des engagés » offre aux collectivités l'opportunité d'échanger sur de nombreux sujets, de monter collectivement en compétences grâce au partage de bonnes pratiques ou encore aux réseaux d'influence et créer toutes ensemble de nouvelles synergies.



Contacts presse

Office français de la biodiversité

Florence Barreto

06 98 61 74 85

florence.barreto@ofb.gouv.fr

Isabelle Cytowicz

06 59 68 43 08

isabelle.cytowicz@ofb.gouv.fr